



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medecine militaire

Question écrite n° 39354

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre de la defense sur la situation des hopitaux militaires. En depit des efforts qui y sont deployes, le niveau tres insuffisant des effectifs de personnels de ces etablissements ne leur permet pas aujourd'hui d'apporter aux malades toute l'attention qu'ils sont en droit d'attendre, ni d'utiliser toutes les ressources du progres technologique en matiere d'analyses et d'investigations medicales. Dans ces conditions et compte tenu de l'augmentation attendue des entrees de malades, la suppression de 120 postes au service de sante durant l'annee 1988 et de 600 postes dans les quatre prochaines annees prevues par le ministere de la defense mettrait definitivement les hopitaux militaires hors d'etat de remplir la mission qui leur est confiee. Un tel fait serait gravement prejudiciable a la sante publique a laquelle les etablissements qui accueillent aussi de nombreux civils contribuent, et a la defense nationale dont la valeur depend de la qualite de la condition militaire. Les besoins de sante des armees comme de la population civile en France exigent non seulement de remettre en cause les suppressions de postes prevues, mais encore d'engager une politique du personnel dans les hopitaux militaires qui reponde aux exigences de la medecine moderne. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39354

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1719